

CHALLENGE SECURITE SANTE AU TRAVAIL

La direction de l'ET PSE est tombée sur la tête, face à son incapacité à faire baisser les chiffres d'accidents du travail, elle sort de son chapeau un challenge ridicule mettant en compétition les différentes UP.

L'ET PSE se moque de nous, plusieurs accidents du travail ont eu lieu à Goussainville et Corbeil, pour l'instant la direction n'a rien fait pour supprimer le danger, elle a juste fait le strict minimum sous la menace du CHSCT. Il faut prendre de vraie mesure et effectuer des travaux pour que la menace d'accident du travail soit minime.

Des annotations BS sont déjà faites, on connaît le résultat, qui à des retours? Combien de temps pour régler les problèmes? Combien de droits d'alertes pour débroussailler les pistes ou combler les trous? Même quand des travaux sont effectués, on a vu le résultat pour Melun ou le passage planchéié de Corbeil. Les délais d'interventions font peur, les exemples ne manquent pas sur Villeneuve et Bercy. Il faut des mois pour régler les signalements, la direction même quand elle fait parfois preuve de bonne volonté se heurte à l'infra qui n'a ni les moyens ni l'envie de s'occuper de ces problèmes car ils sont déjà débordés ailleurs.





Fédération des syndicats de Travailleurs du Rail
Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Paris le 12/04/2016

Monsieur le Président du CHS/CT
De l'ET de Paris Sud Est

Objet: CHS/CT extraordinaire
Monsieur le Président du CHSCT,

Le 8 avril 2016, nous avons appris par le biais du cadre d'astreinte qu'un nouvel accident de travail est survenu sur les passerelles du faisceau de Corbeil. C'est dans ce contexte que nous recevons 3 jours plus tard, le lancement d'un challenge sécurité ubuesque. La sécurité n'est pas un jeu, M Le Président du CHSCT, et l'organisation d'un challenge entre UP dans le but de récompenser les dirigeants les plus efficaces en la matière ne nous paraît pas être une méthode opportune permettant de diminuer le nombre d'accident du travail.

Par conséquent nous souhaitons revenir sur l'accident du travail du collègue en date du 8 avril lors de son cheminement sur les passerelles du faisceau de Corbeil, ainsi que sur l'organisation du challenge sécurité.

C'est pourquoi, conformément à l'article L4614-10 du code travail, nous vous demandons de convoquer un CHS/CT extraordinaire dans les plus brefs délais.

LES MEMBRES AU CHS/CT.

Raffi KAYA Bruno MANYA

Ce n'est pas un challenge à 3000 euros qui va régler les problèmes, celui-ci est juste fait pour culpabiliser les collègues et pousser les UP à minimiser les accidents de travail. Franchement est ce qu'un collègue va faire exprès de se péter la gueule?

Nous ne faisons pas l'aumône pour avoir une petite chaise ou un fauteuil, nous voulons juste limiter au maximum le risque et ce n'est pas ce challenge qui va changer quelque chose.

C'est pourquoi vos membres SUD-Rail du CHSCT ont déposé sans attendre une demande de CHSCT extraordinaire afin de débattre de ce sujet.

PRESENCE DE LEGIONELLA AU FOYER DE PCS.

Le 7 avril, la direction de l'établissement nous informe de la fermeture du foyer du Charolais, suite à la découverte d'un taux de légionella supérieur au taux légal. Nous avons déposé une demande de CHSCT extraordinaire le jour même. Nous avons été reçus le 12 avril avec la présence du médecin du travail et d'un collègue du CHSCT de Montparnasse qui a pu apporter son expérience sur le sujet avec les différents cas sur le foyer de Montparnasse.

La légionellose est une maladie respiratoire provoquée par la bactérie legionella, il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire depuis 2007. Cette maladie se manifeste sous plusieurs formes clinique (pneumonie, formes extra-pulmonaires neurologique-cardiaque-musculaire-articulaire, et la fièvre de Pontiac). La plupart du temps, la fièvre de Pontiac n'est pas diagnostiquée, car elle s'apparente à une fièvre classique sans autre symptôme et correspond à la réaction des anticorps pour lutter contre la bactérie. Cette fièvre disparaît dans les 2 à 5 jours. Toutefois, pour des personnes à risque (diabétiques, immunodéprimés, atteints de pathologies pulmonaires,...) la légionellose peut s'avérer grave voire mortelle (en 2012 130 décès pour 1217 cas avec évolution connue).

Les légionelles se développent dans l'eau en fonction de sa température. Leur croissance est effective entre 20 et 50°C. Au-delà de 50°C, leur croissance est limitée, elles ne prolifèrent plus et sont détruites au-delà de 60°C. Les facteurs aggravants sont : la stagnation ou la mauvaise circulation de l'eau ; la température de l'eau ; la présence de tartre ; présence de corrosion et de résidus métalliques ; présence de biofilm. La contamination s'effectue par inhalation de microgouttelettes d'eau contaminée dans les poumons (douche, brumisateurs,...). Aucun cas de contamination interhumaine n'a été recensé. Il existe un test de dépistage qui consiste en une analyse d'urine, dont le résultat peut-être connu en 2H.

Une mesure réalisée sur le foyer du Charolais a révélé la présence de légionelle le 7 avril. Le taux était au moins 10 fois supérieur au taux légal. Ces mesures sont réalisées tous les ans dans les hôtels sur les circuits d'eau chaude. En outre, tous les mois des relevés de température sur le circuit d'eau chaude doivent être réalisés afin de s'assurer que la température à la sortie du circuit d'eau chaude est supérieure à 50°C. Ces mesures doivent être consignées sur un registre. Il est à noter que depuis 2012, les taux de légionelle ont été relevés tous les 6 mois au niveau du foyer du Charolais. Aucun de ces relevés n'a révélé la présence d'un taux supérieur au taux légal.

Nous sommes revenus sur l'épisode tragique de la présence de légionelle au foyer de Montparnasse qui a provoqué le décès d'un de nos collègues. La Direction d'ORFEA avait voulu rouvrir prématurément ce foyer, pour le refermer à nouveau suite à la présence de légionelle. Ce triste épisode s'est terminé par la destruction de ce foyer et la construction d'un nouveau.

En conséquence, nous avons insisté pour que le foyer du Charolais ne soit pas ouvert dans la précipitation car lors de la présence de légionelle un bio film se crée et doit être détruit afin d'éviter une nouvelle prolifération de légionelle.

Nous avons demandé que le protocole de l'agence régionale de santé soit respecté :

- un choc thermique dans les canalisations,
- un chlorage des canalisations,
- un nettoyage au Laurylsulfate de sodium.

Le 8 avril, le rinçage du réseau, le choc thermique et le chlorage du réseau a été réalisé, mais il n'a pas été réalisé à priori de nettoyage au produit détergent. Un relevé de présence de taux de légionnelle a été réalisé le 12 avril, les résultats ne seront connus que dans 10 jours, dans l'attente, il n'est pas prévu de réouverture. Le Président du CHSCT précise que si le résultat est inférieur au taux de légionnelle légal, la réouverture est possible.

Pour l'instant, les causes de la présence d'un taux anormalement élevé de légionnelle sont connues. Les agents concernés (15 jours avant le dernier contrôle de température, 15 jours étant le délai d'incubation de la maladie) ont été contactés sous la forme d'un courrier au domicile.

Nous sommes inquiets d'une réouverture prématurée car le manque à gagner par ORFEA est de 20.000 euros jours, en conséquence leur but est de rouvrir le foyer du Charolais le plus rapidement possible. Notre mission étant de préserver la santé des agents sensés dormir dans ce foyer, nous ne laisserons pas ouvrir ce foyer sans de sérieuses garanties.

Le Président du CHSCT précise qu'un CHSCT extraordinaire se tiendra avant la réouverture du foyer du Charolais.

Nous avons exigé pour cette réunion :

1. la réalisation de test sur l'eau froide.
2. les causes de la présence de légionnelle.
3. les carnets sanitaires et protocoles de test.
4. des relevés de taux de légionnelle tous les 5 jours pendant un mois avant réouverture
5. par quel protocole les tuyauteries ont été nettoyées et désinfectées suite à la présence de légionnelle.
6. la température à laquelle le circuit d'eau a été choqué.
7. le détartrage de la tuyauterie du foyer du Charolais.

Les membres SUD-Rail n'hésiteront pas à déposer un droit d'alerte s'ils estiment qu'il existe des risques lorsque la direction décidera la réouverture

LA CHASSE AUX TAXIS MAISON.

Depuis quelques semaines, la direction de l'UP Transilien a décidé de faire la chasse aux taxis maison. Vous êtes nombreux à vous faire refuser un taxi pour vous rendre au dépôt de Villeneuve ou PGV alors qu'en contrepartie vous avisez le bureau de commande assez tôt pour annuler la réservation du couchage. De ce fait, la direction de l'UP fait une économie substantielle en réduisant les no-shows et en ne payant la chambre. Pour SUD-Rail, il est donc normal que l'agent puisse bénéficier du taxi qui du reste est déjà prévu au roulement (par exemple foyer PCS-PGV).

En outre, le bureau de commande sous contrôle de la direction n'hésite pas à commander des taxis maison afin de couvrir des JNC de dernière minute.

Il ne peut y avoir deux poids deux mesures, l'agent faisant réaliser des économies à l'entreprise mérite en contrepartie un taxi maison qui n'engendre pas de frais supplémentaire.

Il semble donc que la direction de l'UP Transilien veuille engager un bras de fer avec les ADC en restant campée sur sa position. C'est pourquoi, afin de mettre la pression sur la direction, nous vous conseillons de réserver systématiquement tous vos couchages et de prendre vos clés à Melun et Corbeil. A force de tirer sur la corde, elle va casser.



Le 1er avril a eu lieu une visite planifiée sur le site de Bercy. Malgré quelques améliorations, nous constatons que des problèmes demeurent. Toutefois, les interventions communes du CHSCT, du COSEC et du CTT présent devraient faire bouger les choses.

RBC

Passage planchéié V56:

Un contour métallique s'est décollé et présente un risque de chute. Le danger a été repéré par de la peinture orange et un signallement a été fait.



Chevron V56:

Ce chevron est très mal placé et peut engendrer un franchissement par un ADC ayant une mauvaise connaissance du RBC. Une étude est en cours pour trouver une solution.



Piste C2

Nous avons constaté plusieurs traverses qui entravent le cheminement sur la piste entre les voies 61 et 63 du faisceau C2.

Nous les avons décalés pour gêner le moins possible le passage et un signallement a été fait pour les faire retirer.



Eclairage des TLC sur le TSEE

Les damiers rouge et blanc sur les TLC sont très mal éclairés. Auparavant l'éclairage des damiers été réalisé à l'aide de LED.

Ces damiers étant en permanence allumés, les LED avaient tendance à griller. Ils ont donc été remplacés par des lampes classique, qui sont du coup beaucoup moins performantes.

Une étude par l'Equipement est en cours pour rechercher un système fiable.

Issue de secours UP Bercy

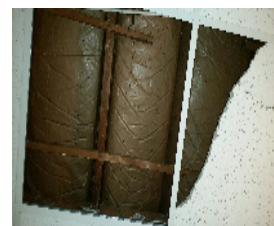
La seconde issue de secours qui est censée se situer au fond du couloir est toujours inutilisable, du fait de l'utilisation de la salle située juste derrière la porte par une autre activité. Des PC se trouvent derrière cette porte et empêche son ouverture.

Fontaine à eau

Nous avons constaté que l'entretien de la fontaine à eau n'était pas à jour et avons pris la décision de la débrancher. Après vérification, le filtre à eau a bien été remplacé en juin 2015. L'agent avait juste oublié de renseigner l'étiquette. Le filtre devrait de nouveau être changé courant avril ou mai 2016.

Faux plafond WC UP Bercy

Sans commentaires...



Bruno MANYA
06-23-83-74-39
Bruno_manya@msn.com

Jérémy GARCIA-DANTAS
06-15-31-36-79
jerem95@aol.com

Raffi KAYA
06-20-28-09-06
Raffi.kaya@laposte.net

Patrick MANZONI
06-29-42-15-93
Famille.manzoni@sfr.fr